



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Plate-forme interdépartementale
de naturalisation

mise à jour 27/12/2018

pref-naturalisations@seine-maritime.gouv.fr

**PIECES A FOURNIR POUR UNE NATURALISATION EN QUALITE
D'ASCENDANT DE FRANCAIS (art 21-13-1 du cc)**

DOCUMENTS DE BASE	Original	copie
Formulaire de demande de naturalisation "CERFA n° 15561 daté, signé et entièrement complété	1	1
Photocopie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à votre adresse actuelle ou de votre carte nationalité d'identité si vous êtes ressortissant européen non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour		1
Photocopie du passeport : 1ère page et pages comportant Visa et tampons entrées/sorties		1
1 photographie d'identité récente format 35X45 tête nue portant nom et prénom au verso		
Timbre fiscal de 55€ à agraffer à l'un des formulaires Cerfa		
<ul style="list-style-type: none"> • 2 enveloppes timbrées 22,9X16,2 cm à votre nom, prénom et adresse • 1 enveloppe "Lettre suivie " de 500 g avec votre nom, prénom et adresse 		
Si vous avez déposé une précédente demande : photocopie de la décision		1
ETAT CIVIL	Original	Copie
ATTENTION : Vous fournirez obligatoirement les originaux des actes d'état civil et du casier judiciaire en langue étrangère avec la traduction originale		
Original de la copie intégrale de l'acte de naissance avec indication du nom des père et mère, délivrée par l'officier d'état-civil de votre lieu de naissance (les actes de naissance consulaire ne sont pas recevables)	1	1
<ul style="list-style-type: none"> • s'il y a lieu fournir le jugement supplétif original 	1	1
<ul style="list-style-type: none"> • Avec légalisation ou apostille et sa traduction selon le cas (voir ambassade ou consulat du pays d'origine) 	1	1
<ul style="list-style-type: none"> • si l'acte est rédigé en langue étrangère fournir également l'original de la traduction établie par un traducteur assermenté 	1	1
Si vous êtes réfugié(e) : Original récent du certificat de naissance délivré par l'OFPRA	1	1
Actes de naissance ou actes de décès ou acte de mariage de vos parents avec de la traduction établie par un traducteur assermenté si rédigé en langue étrangère		1
Original de la copie intégrale de l'acte de mariage	1	1
<ul style="list-style-type: none"> • Si mariage en France: original de la copie intégrale de l'acte de mariage délivré depuis moins de 3 mois par l'officier d'état civil de la commune du lieu de célébration 	1	1
<ul style="list-style-type: none"> • Si mariage à l'étranger : original en langue étrangère et original de la traduction par traducteur assermenté avec légalisation ou apostille selon le cas 		
<ul style="list-style-type: none"> • Si mariage à l'étranger avec un ressortissant français : certificat de mariage délivré par le Service Central d'Etat Civil que vous pouvez obtenir sur internet à l'adresse :http://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali (de moins de 3 mois) 		1
La copie du titre de séjour de votre conjoint ou tout document justifiant de sa résidence en France s'il est ressortissant européen non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour ou de sa carte nationale d'identité ou son passeport s'il est français		

En cas d'unions précédentes de l'un des conjoints, pour chaque mariage:		
<ul style="list-style-type: none"> • Original de la copie intégrale des actes de mariage précédents si l'acte est rédigé en langue étrangère fournir également l'original de la traduction établie par un traducteur assermenté et légalisation ou apostille selon le cas 	1	1
<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de la dissolution des mariages <ul style="list-style-type: none"> • pour les divorces prononcés en France : copie du jugement de divorce avec certificat de non appel attestant le caractère définitif de la dissolution du mariage. • pour les divorces prononcés à l'étranger : copie de l'acte de divorce avec légalisation ou apostille selon le cas. Si l'acte est rédigé en langue étrangère fournir l'original de la traduction établie par un traducteur assermenté. • Autres cas : décision de séparation de corps ou ordonnance de non-conciliation ou acte de répudiation ou original de la copie intégrale de l'acte de décès avec original de la traduction si rédigé en langue étrangère avec apostille ou légalisation si nécessaire 	1	1
Si vous avez des enfants mineurs		
Original de la copie intégrale de l'acte de naissance du ou des enfants mineurs étrangers vivants au foyer du déclarant (de moins de 3 mois si naissance en France) <ul style="list-style-type: none"> • si l'acte est rédigé en langue étrangère fournir l'original de la traduction établie par un traducteur assermenté avec légalisation ou apostille le cas échéant 	1	1
Document justifiant de la résidence habituelle ou alternée de l'enfant (certificat de scolarité de l'année en cours, jugement statuant sur la garde de l'enfant, attestation crèche, carnet de santé etc.....)	1	1
DESCENDANT FRANCAIS		
	Original	Copie
Vous devez justifier de la filiation ET de la nationalité française de votre descendant français		
Filiation		
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Si le descendant est votre fils ou votre fille :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Original de la copie intégrale de son acte de naissance délivré par le Service d'État-Civil de sa commune de naissance. L'acte doit mentionner votre nom, prénom, date et lieu de naissance, • S'il s'agit d'un enfant adopté, vous devez produire la copie du jugement d'adoption • <u>Si le descendant français est votre petit-enfant ou arrière petit-enfant :</u> <ul style="list-style-type: none"> • l'original de sa copie intégrale de son acte de naissance délivré par le Service d'État-Civil de sa commune de naissance. • les originaux des copies intégrales des actes de naissance de ses ascendants (parents, grands-parents) délivrés par les services d'État-Civils de leurs communes de naissance. Tous les actes doivent mentionner les noms des parents. • Si l'un d'entre eux a été adopté, vous devez produire la copie du jugement d'adoption. 	1	1
		1
	1	1
	1	1
		1
Nationalité française de votre descendant :		
Original de la copie intégrale de son acte de naissance s'il est né en France d'au moins un parent qui y est également né de moins de trois mois	1	1
ou		
Original de la copie de son acte de naissance portant une mention relative à la nationalité française de mois de trois mois	1	1
ou		
Tout document émanant des autorités françaises, indiquant qu'il a acquis la nationalité française (copie d'un décret de naturalisation, d'une déclaration de nationalité enregistrée, d'une attestation d'acquisition de la nationalité française)		1
ou		
Un certificat de nationalité française délivré par un Tribunal d'Instance.		1

RESIDENCE EN FRANCE	Original	Copie
Vous devez justifier de votre résidence actuelle ET d'une présence régulière et habituelle de 25 ans en France		
Résidence actuelle au jour de votre demande		
si vous êtes locataire ; <ul style="list-style-type: none"> • contrat de location, • 3 dernières quittances de loyer • dernière facture d'électricité (ou échéancier) si vous êtes propriétaire : <ul style="list-style-type: none"> • attestation notariée de propriété • dernière facture d'électricité si vous êtes hébergé : <ul style="list-style-type: none"> • attestation d'hébergement originale • carte de séjour ou carte nationale d'identité de l'hébergeant • justificatif de domicile de l'hébergeant et dernière quittance de loyer ou d'électricité si l'hébergeant est propriétaire 		1 copie de chaque document
Résidence régulière et habituelle en France depuis 25 ans :		
Vous pouvez produire des documents différents permettant de couvrir cette période : par exemple : - relevé de carrière délivré par un organisme de sécurité sociale - notification de retraite Ces documents peuvent être ceux de votre conjoint(e) si, n'ayant pas eu d'activité professionnelle, vous avez été pris(e) en charge par ce(tte) dernier(ère)		1 copie de chaque document

Le dossier complet est à envoyer par "lettre recommandée avec accusé de réception" à l'adresse suivante:

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
 Service de l'immigration et de l'intégration
 Plate-forme Interdépartementale de Naturalisation
 7 Place de la Madeleine
 CS 16036
 76036 ROUEN CEDEX

En cas de changement dans votre situation personnelle et familiale (changement d'adresse, mariage et naissance vous devez impérativement le signaler à la plate-forme en adressant la page 7 du formulaire accompagné impérativement de la copie de votre accusé réception.